

EVALUEZ FACILEMENT LES RISQUES PROFESSIONNELS DANS VOTRE ENTREPRISE.



Venez réaliser votre Document Unique avec l'aide de votre Conseiller en prévention

Depuis 2001 les chefs d'entreprises ont l'obligation de transcrire dans un document appelé DUER, (document unique d'évaluation des risques), l'évaluation des risques d'accidents ou de maladies professionnelles auxquels peuvent être exposés ses salariés. Avec l'espace e-prévention, l'OPPBTP vous propose un ensemble d'outils et de services interactifs pour réaliser facilement votre DUER et vous accompagner dans votre démarche de prévention au quotidien.

La Fédération BTP du Var et l'OPPBTP vous proposent **1 journée de formation gratuite**

- pour :
- **Réaliser** votre Document Unique et Plan d'Actions en ligne sur le site www.preventionbtp.fr
 - **Connaître** les obligations réglementaires y compris sur la pénibilité
 - **Répondre** à vos questions sur la prévention des risques professionnels

Nous vous proposons 2 dates et lieux au choix de 9h00 à 16h30

Mardi 11 juin 2019 à la FBTP83 à La Valette - 235 avenue Pierre et Marie Curie

Mardi 4 juin 2019 à la FBTP83 à Fréjus - Pôle BTP - ZI du Capitou - 34 av. Laurent Barbero

ATTENTION : L'inscription sur le site « Prévention BTP » www.preventionbtp.fr est indispensable avant la formation. Un mot de passe vous permettra de rentrer dans votre espace personnel lors de la journée de formation. Le PC portable est indispensable.

Retrouvez toute l'information prévention sur www.preventionbtp.fr

PASSEZ SIMPLEMENT À LA PRÉVENTION

OPPBTP
La prévention BTP

Pour vous inscrire, merci de retourner ce coupon à btp83@d83.ffbatiment.fr ou par fax 04 94 89 95 10
Plus d'infos : Emmanuelle MICHEL 04 94 89 94 72 ou 70

Entreprise :

Prénom et nom du chef d'entreprise :

Tél : Mail :

Nombre de participants :

Nom et Prénom :

1-

2-

Inscription à La Valette Mardi 11 juin 2019

Inscription à Fréjus Mardi 4 juin 2019

IMPORTANT !

Afin de pouvoir créer et activer votre compte e-prévention en ligne merci de vous munir des informations suivantes :

- N° de SIRET de votre entreprise
- Adresse e-mail de messagerie ainsi que le mot de passe associé. Il faudra vous y connecter pour activer votre nouveau compte e-prévention.